

Hold-up à Kango

Deux coffres-forts de la Poste SA emportés par les malfrats

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le butin s'élèverait à 300 000 francs ! Selon les gestionnaires de l'établissement bancaire cambriolé. Ce qui paraît insignifiant pour les cambrioleurs qui ont déployé autant de forces et d'ingéniosité pour déplacer deux coffres-forts pesant chacun 500 Kg ! Il faut simplement avouer que cette situation met davantage à mal l'avenir de la Poste SA, dont la même agence locale s'était faite déléster d'une somme de 17 millions de francs, le 26 novembre 2015. Lors d'un autre hold-up aussi audacieux que spectaculaire.

ALORS que la situation de la Poste SA est actuellement peu reluisante, voilà qu'elle vient d'être victime

d'un hold-up... douteux. En effet, sa représentation de Kango, le chef-lieu du département du Komo-Kango, a été victime d'un cambriolage, dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 novembre courant. Les auteurs convaincus avoir réalisé une belle opération ont préféré emporter deux coffres-forts et leurs contenus.

Les gendarmes de la brigade-centre de cette localité - qui ne veulent pas encore livrer la moindre information à ce propos -, explorent actuellement le moindre indice susceptible de les conduire sur la piste des responsables de ce casse.

Hier matin, une équipe de l'Union s'est rendue à Kango, pour en savoir davantage sur cette situation à même de ralentir les activités de l'agence cette fin du mois. Mais elle s'est



Photo : SCOM

Le bâtiment abritant les services de La Poste à Kango, où les malfrats ont sans doute opéré avec des complicités.

heurté au mur du silence du responsable local. Le service de la communication du siège social de Libreville ayant interdit à ce dernier de dire quoi que ce soit sans son autorisation expresse.

Néanmoins, d'autres sources dignes de foi indi-

quent que les cambrioleurs auraient mis à profit la forte pluie qui s'est abattue sur Kango cette nuit-là, pour passer à l'acte. Et ce, en l'absence des agents commis à la sécurisation des lieux. De fait, pour accéder à la pièce renfermant les deux coffres-forts, les

malfrats seraient passés par l'entrée principale de l'établissement. Ils auraient d'abord brisé les cadenas et forcé toutes les serrures. Une fois à l'intérieur, les "visiteurs" n'auraient eu aucun mal (?) à soulever les deux coffres métalliques contenant des billets de banque avant de fondre dans la nature.

Les mêmes informateurs font savoir qu'il s'agirait d'un cambriolage perpétré par des professionnels. Car, emporter deux coffres-forts pesant approximativement 500 kilogrammes chacun, cela a nécessité un dispositif de commandos. Et pour cause, croient savoir nos sources, les auteurs de cet hold-up étaient très bien renseignés sur les faits et gestes des Officiers de police judiciaire (OPJ) du chef-lieu du département du Komo-Kango. Singulièrement sur

les mouvements des pandores de la brigade-centre dont la base se trouve juste à une centaine de mètres des locaux de l'agence cambriolée. Une série policière américaine...

S'agissant du montant supposé avoir été emporté, - la somme de 300 000 francs - personne n'y croit. Sauf les dirigeants de la Poste SA. Alors, à Kango, d'aucuns émettent des doutes sur ce montant, car les présumés cambrioleurs ne se seraient pas livrés à une telle opération pour du menu fretin. C'est oublier que l'établissement s'appretait à procéder au paiement des agents de l'Etat cette semaine.

L'Agence de la Poste SA tiendra-t-elle ses engagements dans 48 heures si on s'en tient aux déclarations des responsables au siège ? Affaire à suivre.

Au-delà de la récente destruction initiée par le parquet de Libreville
Où vont réellement toutes les drogues saisies ?

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

Des arrestations de présumés trafiquants de drogue sont enregistrées quasiment toutes les semaines à travers les différentes villes du pays, alors même que les destinations prises par les drogues saisies laissent de nombreux observateurs interrogateurs.

DANS notre livraison du week-end dernier, nous faisons état de dame Anastasie Mbazo'o Mba, une Gabonaise présentée comme une récidiviste. En ce qu'avant sa nouvelle incarcération, mercredi dernier à la prison centrale de Libreville, elle avait déjà été écrouée pour les mêmes faits de détention et de commercialisation de chanvre indien.

De retour de Bitam, où elle dit être allée faire des emplettes en produits dopants, pour ensuite écouler ce poison sur la place de Libreville, elle a été cueillie quasiment aux portes de la capitale gabonaise. Précisément à Ntoun, avec deux sacs de cannabis, soigneusement rangés dans ses bagages.

Aussi curieux que cela puisse paraître, la dame a réussi l'exploit de franchir les nombreux postes de contrôles de gendarmerie qui jalonnent le réseau routier au départ de Bitam, sans être inquiétée. Et, n'eurent été la vigilance et le flair des gendarmes de Ntoun, il est presque certain qu'elle serait entrée avec sa "marchandise" à Libreville.

En réalité, le cas Anastasie Mbazo'o Mba ne constitue qu'une goutte d'eau dans l'océan de dealers qui écumant les centres urbains gabonais. Tant on n'y compte plus le nombre de personnes interpellées chaque jour, ainsi que les quantités de chanvre indien ou de cannabis trouvées en leur possession. C'est que la vente clandestine de ces produits est un business qui se porte plutôt bien chez nous. Au point que, hommes, femmes et adolescents adeptes des raccourcis, n'hésitent plus à se lancer dans ce trafic aux conséquences redoutables sur la santé mentale des consommateurs, et même l'ensemble de la société.

En fait, ces derniers, prenant pour prétexte la précarité dans laquelle ils vivraient, s'inscrivent désormais dans une logique de défiance des instances judiciaires, en bravant notamment l'interdit. La formule « ça passe ou ça casse » trouve ainsi tout son sens, et dame Anastasie Mbazo'o Mba ne peut que se morfondre du fond de sa cellule de ce que, pour la seconde fois, son coup ait foiré. Elle dont le projet de se faire de l'argent, en essayant la drogue au sein de la population a été brutalement interrompu par « l'intrusion » des gendarmes du chef-lieu du département du Komo-Mondah.

PRESSIONS. Mais si l'on peut, dans une certaine mesure, saluer le travail mené au quotidien par l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) et les

autres administrations partenaires, en vue de freiner la consommation et l'invasion des substances illicites sur le territoire national, force est de reconnaître qu'il y a comme une opacité en ce qui concerne la traçabilité de l'usage fait des quantités de drogues saisies.

En effet, voilà plus d'un an que tous les parquets de la République observent un silence pour le moins assourdissant sur tout projet de destruction de ces substances. Alors même que, tous les jours, des dealers sont interpellés et leur chanvre saisi.

Il est vrai que le parquet de Libreville s'est prêté, samedi dernier, à cette opération en faisant passer sous les flammes près de 500 kilogrammes de chanvre indien, saisi entre septembre 2015 et octobre 2016. Mais, à supposer que cette quantité de produit représente bien celle collectée durant la période indiquée, à quand remonte alors la dernière opération d'incinération ?

Qu'en est-il dans les autres juridictions du pays, en particulier celle d'Oyem, qui enregistre, quasiment chaque jour, des entrées de cannabis en provenance de la Guinée équatoriale ? Est-on sûr qu'en plaçant long-temps du cannabis sous scellés dans les greffes des tribunaux, dans l'attente des décisions de justice volontairement prolongées par les magistrats, cela ne risque pas d'éveiller, chez les personnels judiciaires qui y travaillent, le sens des affaires illicites, en raison des pressions de tous ordres auxquelles ils fe-

raient face ? La mystérieuse disparition, il y a quelques mois, de scellés au tribunal d'Oyem n'est-elle pas révélatrice de la mafia susceptible d'être or-

chestrée par certains hommes en toges ?

Autant de questions qui interpellent les responsables judiciaires sur leur rôle réel dans le combat contre

le fléau de la drogue en terre gabonaise, et principalement au sein de la population jeune, où ce produit fait beaucoup de ravages.

23 AOÛT – 23 NOVEMBRE 2016
MOUGHOLA LANDJI MARTINE ORCHIDÉE

Trois mois que Martine Orchidée Victoire, notre cher membre fondateur de l'ONG OIIDF (accompagnement des personnes souffrant de l'épilepsie et leur familles), se repose auprès de son Père Céleste, l'Eternel Dieu.

A cet effet, le couple fondateur, M. et Mme OBAME ANDA, invite les membres de l'ONG OIIDF, les volontaires, les bénéficiaires et leur familles, les partenaires, les familles, amis et connaissance, au culte d'action de grâce, suivi d'un cocktail, qui sera célébré :

Ce Jeudi 24 novembre 2016 à 17h00, au siège de l'ONG OIIDF,
Résidence n° 3, 100m après l'Hôpital Régional de Melen.
Contact ONG OIIDF. 07 28 01 40 / 02 42 25 75

« En effet, comme la terre fait sortir les pousses, ou comme un jardin fait germer ce qu'on y a semé, ainsi le Seigneur Dieu fera germer salut et louange devant l'ensemble des nations. »
Esaïe 61.11.